

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'730'000.- destiné à financer les études relatives à l'extension de l'immeuble de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains.

du 8 décembre 2010

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 1'730'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études relatives à l'extension de l'immeuble de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*. Il sera amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2010.

La présidente
du Grand Conseil :

(L.S.)

C. Wyssa

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean